



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Secrétariat Général

Niamey, le

Direction des Statistiques

Division Enquêtes, Suivi et Évaluation

Termes de référence

Recrutement d'assistance technique pour l'évaluation finale du Plan Stratégique SNIS (PS-SNIS) 2023-2026

- **Référence activité** : N° 1.9.1.3 PAA 2026 - DS/MS/HP
- **Bénéficiaire** : Direction des Statistiques
- **Financement** : PGRP/BM
- **Période** : Octobre à Décembre 2026
- **Code** : C03116

Septembre 2026

I. Contexte et Justifications

Le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) constitue le pilier fondamental de tout système de santé résilient et performant. Il fournit aux décideurs, aux partenaires techniques et financiers (PTF) et aux acteurs de terrain des données fiables, de qualité et en temps réel, indispensables pour orienter les politiques de santé, planifier les interventions et optimiser l'allocation des ressources.

Conscient de cet enjeu, le Ministère en charge de la Santé du Niger, à travers sa Direction des Statistiques (DS), a validé en mai 2023, le Plan Stratégique du SNIS (PS SNIS) 2023-2026. Ce plan s'est donné pour ambition de consolider les acquis des décennies précédentes (notamment la généralisation d'outils comme le DHIS2), tout en s'attaquant aux défis persistants tels que la fragmentation des flux de données, l'insuffisance des infrastructures technologiques au niveau périphérique et la faible culture d'utilisation des données pour la prise de décision locale.

Ce plan vise un système d'information sanitaire moderne, intégrateur, performant, produisant une information sanitaire adaptée, de qualité, en temps opportun, diffusable et utilisable par tous pour une prise de décisions sur des bases factuelles, afin de contribuer à l'accès universel à des soins de santé de qualité.

Le SNIS s'arrime à l'axe 1 du Plan de Développement Sanitaire et Social (PDSS) 2022-2026 dédié à « l'Amélioration de la Gouvernance en santé », ainsi qu'aux axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) III 2022-2026.

Le PS SNIS 2023-2026 a été structuré autour de 5 axes stratégiques majeurs :

- Axe 1 : Renforcer la gouvernance du SNIS sous le leadership du MS/HP.
- Axe 2 : Améliorer le plateau technique et les capacités des structures participant au SNIS.
- Axe 3 : Améliorer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) des structures participant au SNIS.
- Axe 4 : Renforcer la disponibilité et l'accès à des données exhaustives de qualité à tous les utilisateurs.
- Axe 5 : Améliorer la prise de décision pour l'action basée sur l'analyse et l'utilisation d'informations de qualité à tous les niveaux du système de santé.

Le mécanisme de suivi et évaluation du PS 2023 - 2026 a prévu des évaluations internes annuelles et une évaluation finale. La période de mise en œuvre du PS SNIS (2023-2026) touchant à sa fin, et conformément aux dispositions de suivi-évaluation définies (notamment l'Action Prioritaire 1.1.3 consacrée à l'organisation de l'évaluation finale), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique doit commanditer une évaluation finale externe.

Le recrutement d'évaluateurs indépendants Nationaux (un consultant et un assistant) se justifie par plusieurs impératifs stratégiques et opérationnels :

- **Mesure objective de la performance et des résultats** (Obligation de redevabilité) : L'évaluation permettra de mesurer précisément le niveau d'atteinte des résultats attendus pour chacun des 5 axes stratégiques et des 17 résultats du plan. Elle mesurera également l'efficacité de mobilisation et d'absorption de l'enveloppe budgétaire allouée (évaluée sous deux hypothèses allant de 9,4 milliards à 11,9 milliards de CFA).
- **Analyse critique des défis persistants** : Le SNIS fait face historiquement à des défis structurels majeurs qu'il convient d'analyser. Les évaluateurs externes devront mesurer l'évolution de ces aspects critiques au terme du plan :
 - Le niveau de lutte contre la fragmentation du système et l'effectivité de l'interopérabilité des composantes (DHIS2, SIGL, SIRH, mHealth, etc.).
 - Le renforcement des capacités réelles et de la gouvernance des infrastructures TIC au niveau opérationnel (CSI, Districts, Hôpitaux).
 - La qualité, la complétude et la promptitude des données produites, y compris l'intégration des données du secteur privé et du niveau communautaire.
 - L'ancrage d'une véritable culture d'utilisation des données pour la prise de décision, en particulier au niveau décentralisé.
- **Capitalisation des leçons apprises dans un contexte complexe** : La mise en œuvre du plan s'est déroulée dans un environnement marqué par des facteurs exogènes (foisonnement des applications dans le système de santé, mais aussi

des contraintes liées à l'insécurité dans certaines régions, à la fracture numérique ou à la forte dépendance financière vis-à-vis des partenaires extérieurs). Les évaluateurs externes devront analyser comment ces facteurs ont influencé les performances globales du plan.

- **Orientation du futur cycle de planification stratégique** (Horizon 2027-2031) : L'évaluation externe finale constitue le jalon indispensable pour tirer des enseignements rigoureux, formuler des recommandations stratégiques pragmatiques et concevoir les bases du prochain Plan Stratégique du SNIS.

Les présents termes de références ont été élaborés pour le recrutement du consultant chargé de réaliser l'évaluation finale du PS SNIS 2023-2026.

II. Portée de l'évaluation

Le plan stratégique du SNIS a identifié 5 axes stratégiques et chaque axe stratégique est composé d'un certain nombre actions prioritaires et de résultats attendus. Les activités du plan stratégique s'articulent autour de ces interventions prioritaires.

L'évaluation couvrira tous les cinq (5) axes stratégiques ci-haut mentionnés et toutes les interventions du plan stratégique, tout en tenant compte de l'organisation technique et administrative du SNIS et du circuit d'information.

III. Objectifs de l'évaluation

Objectifs de l'évaluation finale

Objectif général

L'objectif général de cette mission sera de réaliser **une évaluation globale, indépendante et critique** de la mise en œuvre du PS SNIS 2023-2026. Il s'agira d'apprécier la performance et les résultats obtenus par rapport aux cibles initiales, d'analyser les facteurs de succès et d'échec, et de formuler des recommandations stratégiques pour orienter l'élaboration du prochain cycle de planification (PS SNIS 2027-2031).

Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif général, l'assistance technique devra s'acquitter des tâches suivantes, structurées selon les critères standards d'évaluation (OCDE/CAD) et les spécificités SNIS :

- Évaluer la pertinence et la cohérence : analyser l'adéquation des objectifs du PS SNIS avec les priorités nationales de santé (PDSS 2022-2026, SNDS III 2022-2026),
- Mesurer l'efficacité (atteinte des résultats) :
 - Évaluer le taux d'atteinte des résultats attendus pour chacun des 5 axes stratégiques et des 17 résultats du plan,
 - Mesurer le niveau de complétude, de promptitude et de qualité des données sanitaires produites et intégrées au niveau national,
- Analyser l'efficacité de la mise en œuvre :
 - Évaluer le taux de mobilisation et d'utilisation des ressources financières mobilisées (au regard de l'enveloppe budgétaire prévue)
 - Apprécier l'adéquation entre les ressources humaines, matérielles (infrastructures TIC) et financières déployées et les résultats obtenus,
- Apprécier l'impact et l'utilisation des données :
 - Analyser dans quelle mesure le plan a contribué à l'amélioration de la gouvernance sanitaire,
 - Mesurer l'effectivité de l'utilisation des données sanitaires pour la prise de décision fondée sur des preuves à tous les niveaux de la pyramide sanitaire,
- Évaluer la durabilité et l'appropriation : analyser la viabilité technique, institutionnelle et financière des acquis du PS SNIS (notamment l'appropriation locale des outils comme le DHIS2, l'interopérabilité des sous-systèmes et la gouvernance du réseau par le MS/HP),
- Identifier les forces, faiblesses et leçons apprises : relever les principaux goulots d'étranglement rencontrés (fragmentation, insuffisance des infrastructures au niveau CSI/districts, dépendance financière) et capitaliser sur les bonnes pratiques,
- Formuler des recommandations stratégiques : proposer des orientations claires, pragmatiques et budgétisées pour la formulation du nouveau plan stratégique du SNIS 2027-2031.

IV. Critères et questions d'évaluation

Critères d'évaluation

L'analyse programmatique sera conduite selon les quatre critères recommandés par le Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et l'OCDE, notamment : (i) la pertinence, (ii) l'efficience, (iii) l'efficacité et (iv) la durabilité.

En outre, des critères additionnels seront appliqués à l'analyse du positionnement stratégique et aux caractéristiques du SNIS telles qu'envisagées par le Niger : (i) la capacité de réponse eu égard aux événements intervenus après la conception du plan : Réactivité ; Sensibilité ; Flexibilité ; adaptabilité... ; (ii) la coordination avec les autres directions du MS/HP et du Système Statistique National.

Questions d'évaluation¹

Les questions de l'évaluation permettent de concentrer l'analyse et de définir la ligne d'enquête que l'évaluation doit suivre. Elles sont classées en fonction des phases du programme (conception, processus de mise en œuvre et résultats) auxquels correspond chacun des quatre principaux critères (pertinence, efficience, efficacité et durabilité) avec une attention accordée aux aspects relatifs au positionnement stratégique notamment la coordination avec les autres directions du MS/HP et du Système Statistique National.

Niveau de conception : Pertinence et réactivité

1. Dans quelle mesure la planification est-elle conforme (i) aux visions d'un Système d'Information Sanitaire (SIS) ; (ii) Et aux principales orientations nationales et internationales (Plan de Développement Sanitaire et Social 2022-2026, Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030...) ?
2. Dans quelle mesure la Direction des Statistiques a-t-elle répondu aux changements des besoins et priorités nationaux ou aux changements causés par une crise ou les changements politiques majeurs ? Quelle était la qualité de la réponse ? Qu'est ce qui a permis l'adaptabilité et l'acceptabilité des interventions par les bénéficiaires ? Quelles sont les leçons apprises ?

Niveau des ressources : Efficience

3. Dans quelle mesure les ressources humaines, financières, et administratives mobilisées pour le plan stratégique (et leur combinaison) ont-elles été converties en résultats ?

Niveau des résultats : Efficacité

4. Dans quelle mesure les interventions appuyées par le plan stratégique ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à :
 - i. Renforcer la gouvernance du système d'information sanitaire sous le leadership du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique ;
 - ii. Améliorer le plateau technique et les capacités des structures participants au SNIS ;
 - iii. Améliorer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) des structures participant au SNIS ;

¹ Il convient de souligner que les questions ci-dessous feront l'objet d'une discussion plus approfondie entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence qui sera mis en place avant leur formulation définitive au cours de la phase du démarrage.

- iv. Renforcer la disponibilité et l'accès à des données exhaustives de qualité à tous les utilisateurs ;
- v. Améliorer la prise de décision pour l'action basée sur l'analyse et l'utilisation d'informations de qualité à tous les niveaux du système de santé.

Niveau de durabilité

- 5. Dans quelle mesure la Direction des Statistiques a-t-elle pu soutenir les acteurs aux différents niveaux en termes de développement des capacités et appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis et effets de ses interventions ?

Coordination avec le Système Statistique National et autres Directions et programmes du MS/HP

- 6. Dans quelle mesure la Direction des Statistiques a-t-elle contribué au bon fonctionnement de la coordination du système d'information sanitaire dans les autres directions et programmes du MS/HP ainsi que du Système Statistique National ?

V. Résultats attendus

Produits/Livrables

1. Rapport de démarrage de l'évaluation

Le rapport de démarrage de l'évaluation doit être de 30 pages au maximum à soumettre dans un délai de 20 jours à partir du jour de la signature des contrats. Il présentera le contexte du pays, le plan stratégique, la logique d'intervention du plan, l'approche et la méthodologie de l'évaluation et le processus de collecte et d'analyse des données. Par ailleurs, ce document servira comme document de consensus entre l'équipe d'évaluation, le Groupe Technique de Travail (GTT) de l'évaluation et la Direction des Statistiques sur la gestion de l'évaluation et son plan de travail. L'équipe de l'évaluation devra en faire une présentation à la Direction des Statistiques et au GTT. A l'issue de cette présentation, le gestionnaire/Point Focal de l'évaluation partagera avec l'équipe de l'évaluation la synthèse des commentaires des deux parties. L'approbation formelle du rapport de démarrage par la Direction des Statistiques est exigée avant de passer à la phase de terrain.

2. Projet de rapport d'évaluation et présentation PowerPoint des résultats

La première version (rapport provisoire) du rapport d'évaluation sera un document de 70 pages au maximum.

Le rapport présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations et les annexes dont notamment les TDRs, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés... Le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation, et donnera un aperçu sur le contexte du Pays et du plan stratégique 2023-2026.

Le projet de rapport sera dans un premier temps partagé avec la Direction des Statistiques et le GTT pour une première appréciation, la deuxième version incluant les commentaires des parties prenantes sera ensuite présentée lors de l'atelier national de partage des résultats avec les acteurs clés, les partenaires ainsi que d'autres parties prenantes concernées. En préparation à cet atelier, l'équipe d'évaluation soumettra à la Direction des Statistiques, en vue d'obtenir sa validation, une présentation PowerPoint ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques du rapport.

3. Rapport final d'évaluation

La version finale du rapport comprendra un résumé analytique de 3 à 4 pages et prendra en compte les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires retenus à l'issue des discussions faites lors de l'atelier de présentation des résultats. La version finale du rapport n'est considérée comme livrable final qu'après son approbation par le Secrétariat Général du MS/HP.

VI. Approche Méthodologique de l'évaluation

L'évaluation finale du plan stratégique SNIS sera guidée par le principe d'une approche participative et inclusive garantissant l'implication des principales parties prenantes dans l'exercice d'évaluation. Elle impliquera ainsi un large éventail d'intervenants et de partenaires y compris des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, le secteur privé, et des organisations de coopération multilatérale et bilatérale. La Direction des Statistiques facilitera les contacts et les rendez-vous avec les acteurs et les personnes clés à interviewer ainsi que leur mobilisation.

Échantillonnage : L'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique du SNIS

nécessite une vue d'ensemble des efforts fournis par tous les acteurs aux **différents niveaux du système de santé**, au niveau des **structures publiques et privées** de santé, des **décideurs** et des **partenaires**.

Ainsi, l'échantillonnage devra être fait à deux niveaux : d'abord la sélection des sites, basée sur un choix raisonné et/ou aléatoire afin de déterminer les structures de santé puis le choix des institutions/ directions/ Projets/ Programmes et autres catégories d'informateurs à interroger suivant les axes stratégiques du plan à savoir : (i) renforcer la gouvernance du système d'information sanitaire sous le leadership du Ministère en charge de la Santé (ii) améliorer le plateau technique et les capacités des structures participants au SNIS (iii) améliorer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) des structures participant au SNIS (iv) renforcer la disponibilité et l'accès à des données exhaustives de qualité à tous les utilisateurs (v) améliorer la prise de décision pour l'action basée sur l'analyse et l'utilisation d'informations de qualité à tous les niveaux du système de santé.

Idéalement, l'échantillon pour cette évaluation devrait tenir compte de :

- **Au niveau central** : Les conseillers du Ministre, Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, les directeurs généraux, les directeurs nationaux, l'inspection générale des services, les partenaires, les centres nationaux de référence, les hôpitaux nationaux y compris la MIG et toute autre structure jugée pertinente.
- **Au niveau intermédiaire** : huit directions régionales de la santé, 7 centres de santé de la mère et de l'enfant, 7 centres hospitaliers régionaux, les hôpitaux privés, les autorités administratives, le conseil de santé, etc.
- **Au niveau périphérique** : les centres hospitaliers départementaux, les structures de santé privées et au niveau des CSI, un sondage aléatoire sera effectué.

Collecte de données : La collecte des données sera organisée suivant l'approche quantitative et qualitative. Elle comprendra la revue documentaire qui fait référence à l'ensemble de la documentation qui sera mise à la disposition de l'équipe d'évaluation par la Direction des Statistiques, les statistiques aux niveaux national et local, les données d'enquêtes, des interviews semi-structurées, des groupes de discussion et des ateliers. Pour la collecte de certaines données quantitatives, l'équipe d'évaluation pourrait s'appuyer, sur des équipes d'enquêteurs qui seront mises en place ainsi que des cadres de la direction des statistiques.

L'équipe d'évaluation veillera à la triangulation des sources de données, aux outils et méthodes de collecte des données (revue documentaire, entretiens individuels et

de groupes, focus groups et observation directe, données quantitatives...) pour s'assurer de la qualité et la fiabilité des données recueillies.

VII. Déroulement de l'évaluation

L'évaluation se déroulera selon les phases suivantes :

6.1. Phase de préparation, qui correspond à la phase préliminaire incluant :

- i. La préparation des termes de référence ;
- ii. La mise en place des comités ;
- iii. La programmation des réunions du GTT et du comité de pilotage ;
- iv. La proposition d'une feuille de route ;
- v. La collecte initiale de la documentation relative au plan ;
- vi. La sélection et le recrutement des évaluateurs.

6.2. Phase de démarrage : Cette phase est dédiée à la structuration du processus d'évaluation. A ce stade, l'équipe de l'évaluation doit acquérir une connaissance approfondie à la fois du Plan Stratégique du SNIS et du contexte national. Elle doit choisir et adapter les questions d'évaluation et identifier les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données. L'équipe de l'évaluation doit également sélectionner l'échantillon des parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de terrain.

Il s'agit en effet de mener les tâches suivantes :

- i. Elaborer /valider le plan de travail avec le chronogramme ;
- ii. Effectuer une revue documentaire de toute la documentation disponible concernant le Plan Stratégique SNIS ;
- iii. Etablir une cartographie fine des parties prenantes du plan et des liens qui existent entre les différents acteurs ;
- iv. Reconstituer la logique d'intervention du plan stratégique SNIS (théorie de changement) ;
- v. Affiner la liste des questions de l'évaluation ;
- vi. Elaborer la matrice de l'évaluation qui guidera la collecte des données sur le terrain ;
- vii. Concevoir la stratégie de collecte et d'analyse de données ainsi qu'un plan de travail concret de la phase de collecte de données sur le terrain ;
- viii. Identifier les documents supplémentaires à consulter et affiner le calendrier de l'évaluation.

Cette phase sera sanctionnée par un **rapport de démarrage** de l'évaluation à

présenter au groupe de référence sous la présidence du SG du MS/HP.

6.3. Phase de terrain : Cette phase consiste en une mission sur le terrain d'environ deux semaines afin de collecter et analyser les données nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation.

Le recueil de données devrait se faire conformément à l'approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans le rapport de démarrage de l'évaluation et validé par la Direction des Statistiques. A l'issue de cette phase, l'assistance technique devrait avoir les premières analyses des données, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

A la fin de cette phase, l'équipe de l'évaluation fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain ainsi que les conclusions et recommandations préliminaires et ce dans une réunion de restitution en présence des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) de l'évaluation et de la DS en vue de valider les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

6.4. Phase d'analyse et de rédaction du rapport de l'évaluation : Durant cette phase, l'équipe de l'évaluation continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de terrain et préparera un rapport final provisoire en tenant compte des remarques et commentaires émis par la Direction des Statistiques lors de la réunion de débriefing à la fin de la phase de terrain.

Tout en respectant l'indépendance de l'équipe d'évaluation dans l'expression de son jugement, la Direction des Statistiques procédera en consultation avec le GTT à l'évaluation de la qualité du projet du rapport final. A l'issue de ce processus et après la revue du rapport final provisoire en fonction des commentaires et remarques du GTT, l'équipe de l'évaluation soumettra la version révisée du rapport final. Lorsque le projet de rapport est considéré de bonne qualité, il sera présenté au comité de pilotage puis lors d'un atelier de partage de résultats de l'évaluation qui regroupera la Direction des Statistiques et toutes les parties prenantes clés du Plan Stratégique SNIS. La version finale du rapport devra être soumise dans les jours qui suivent l'atelier à la Direction des Statistiques en tenant compte des remarques et commentaires des participants.

6.5. Phase de dissémination : La dissémination du rapport de l'évaluation, sera

faite à travers un atelier /réunion de présentation des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation. Prendront part à cet atelier /réunion les cadres centraux du MS/HP, les cadres régionaux et les partenaires ainsi que d'autres parties prenantes concernées y compris le secteur privé. Le rapport final d'évaluation sera publié sur le site web du MS/HP et du SNIS, il sera également diffusé par mail.

VIII. Rôles et responsabilités dans le processus d'évaluation

a. Rôle et responsabilité du consultant

Principalement, le consultant assumera la responsabilité globale du processus d'évaluation, de la préparation du rapport de démarrage jusqu'à la production du rapport final. Il dirigera et coordonnera les travaux de d'évaluation et sera responsable de la qualité des différents livrables.

En plus, il/elle assurera l'évaluation technique sur le terrain. Il/elle doit, à cet effet, avoir l'expertise technique en matière d'évaluation en général, de l'expérience de l'échantillonnage, la conduite de la collecte de données, l'analyse et la rédaction des rapports d'études. Il/elle doit non seulement avoir une bonne connaissance du contexte national mais justifier de connaissances d'autres pays.

De manière spécifique, les responsabilités du consultant consistent à :

- Guider la conception globale de l'évaluation et assurer le leadership tout au long de l'évaluation sous la supervision de la Directrice des statistiques ;
- Gérer l'expert technique ;
- Appuyer à l'élaboration des outils d'évaluation ;
- Diriger le processus de collecte des données ;
- Se déplacer pour la collecte de données ;
- Diriger le processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapport de démarrage et rapport final), agir en tant qu'auteur principal et assurer la cohésion analytique globale ;
- Fournir l'assurance qualité interne et diriger la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
- Faciliter les réunions de présentation des livrables et présenter les constatations et les conclusions du rapport final de l'évaluation à l'atelier/réunion de partage des résultats avec les parties prenantes.

Le consultant pourrait, au besoin, se faire appuyer par un assistant dans le cadre de

sa mission.

b. Gestionnaire de l'évaluation (Responsable division enquêtes S&E de la DS)

- Élabore les TDR de l'évaluation et dirige leur revue par le GTT ;
- Aide la Directrice des Statistiques à constituer le GTT ;
- Assure le Secrétariat du GTT qui est présidé par le SG ou son représentant (Directrice des Statistiques) ;
- Assemble et rend disponible des documents utiles à la revue documentaire pendant la phase préparatoire ;
- Se charge de la gestion globale de l'évaluation, du suivi et de l'orientation stratégique du processus d'évaluation ;
- Convoque les réunions et coordonne le flux de communication et d'information entre l'équipe de l'évaluation, la Direction des Statistiques et le GTT ;
- Sert de liaison avec les parties prenantes afin de permettre l'échange d'information et la collecte de données ;
- Coordonne le processus d'examen et d'approbation des livrables et assure le suivi du processus de révision ;
- Assure en consultation avec le GTT l'assurance qualité de l'évaluation et des livrables ;
- Assume toutes les autres responsabilités qui lui sont déléguées.

c. Groupe Technique de Travail (GTT) de l'évaluation

Le GTT est un comité composé des membres représentants le secrétariat général du MS/HP, la Direction des Statistiques, les directions centrales et programmes de santé, des partenaires nationaux /internationaux et de toute autre compétence jugée nécessaire. Sous la présidence du SG ou son mandataire (Directrice des Statistiques), le GTT sera responsable des tâches suivantes :

- Contribue à la finalisation des TDR et fournit des commentaires sur les livrables de l'évaluation ;
- Facilite l'accès de l'équipe de l'évaluation à l'information et à la documentation pertinente ;
- Fournit des conseils stratégiques généraux à l'équipe d'évaluation et un appui dans la définition de la portée, des objectifs et de la méthodologie de l'évaluation ;
- S'assure de la participation active des parties prenantes, y compris les

partenaires, aux processus de conception, mise en œuvre et diffusion des conclusions et recommandations de l'évaluation ;

- S'assure de l'adoption des outils participatifs par l'équipe d'évaluation dans la conception, mise en œuvre et diffusion des résultats de l'évaluation ;
- Assure la qualité des rapports produits par l'équipe d'évaluation à travers des conseils pratiques et des commentaires ;
- Apporte des recommandations pertinentes pour la conception et la mise en œuvre du prochain plan programmatique ;
- Participe à la diffusion du rapport final de l'évaluation.

IX. Profil du consultant(e)

Pour mener à bien sa mission, le consultant(e) doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en santé publique, économie de la santé, statistique, Planification/gestion stratégique, démographie, sciences sociales ou toute autre discipline équivalente). Une formation complémentaire en suivi & évaluation serait un atout ;
- Expérience d'au moins 6 ans confirmée dans la conception et la conduite des évaluations complexes, en particulier des plans stratégiques dans le secteur de la santé ;
- Expérience d'au moins cinq ans dans la conception, la gestion et le suivi & évaluation de système d'information sanitaire (SIS) au plan national, régional ou international ;
- Avoir conduit au moins trois (3) missions similaires, confirmées par des attestations de bonne fin ;
- Une expérience dans la gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes compétences dans l'analyse situationnelle et la conduite de revue documentaire ;
- Parfaite maîtrise du contexte socioéconomique du Pays ;
- Bonne connaissance du système de santé et du SNIS du Niger et leurs outils de programmation, notamment le plan de développement sanitaire et Social et du plan stratégique du SNIS ;

- la connaissance des SNIS de pays étrangers serait un atout ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français ;

X. Calendrier prévisionnel et activité de l'évaluation

Le processus de l'évaluation s'étalera sur la période de Janvier à Décembre 2026, comme l'indique le calendrier provisoire ci-dessous :

Tableau 1 : Calendrier Provisoire

Phase/livrables	Délais indicatifs
1. Phase préparatoire	Janvier 2026_Septembre 2026
Élaboration des TDR	Juin 2026
Finalisation et approbation des TDR par le Projet	Juin 2026
Publication de l'appel d'offre	Août 2026
Sélection et recrutement du consultant	Septembre 2026
2. Phase de démarrage :	S1 Octobre 2026
Constitution du GTT	S1 Octobre 2026
Prise de contact avec les parties prenantes	S2 Octobre 2026
Elaboration de la feuille de route de l'évaluation	S2 Octobre 2026
Soumission et validation du rapport de démarrage	S2 Octobre 2026
3. Phase de terrain	S3-S4 Octobre 2026
Recrutement des enquêteurs et superviseurs	S3 Octobre 2026
Formation des enquêteurs et superviseurs	S3 Octobre 2026
Collecte des données	S4 Octobre 2026
4. Phase d'analyse et rapportage	Novembre 2026
Analyse des données	S1 novembre 2026
Projet de rapport final	S2 novembre 2026
Atelier national de partage des résultats	S3 novembre 2026
Rapport Final	S4 novembre 2026
5. Phase de dissémination	Décembre 2026



XI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 45 jours.

Le consultant doit prévoir dans son offre financière, en plus de ses honoraires et ceux de son assistant, tous les frais liés à sa mission, notamment la collecte de données sur le terrain.

Le paiement des honoraires du consultant sera basé sur la livraison des produits de l'évaluation et se fera comme suit :

- 20% du montant du contrat seront versés sur la présentation du rapport de démarrage jugé acceptable par la Direction des Statistiques ;
- 30 % du montant du contrat seront versés sur la présentation du rapport provisoire de l'évaluation jugé acceptable par la Direction des Statistiques ;
- 50 % du montant du contrat seront versés sur la présentation du rapport final jugé acceptable par la Direction des Statistiques.

XII. Liste préliminaire des documents à consulter par l'équipe des évaluateurs

Dans le cadre de leur travail, les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe :

1. Documents programmatiques

- ~ Le plan de développement économique et social du Niger 2012-2015 ;
- ~ Le plan de développement économique et social du Niger 2017-2021 ;
- ~ Le plan de développement économique et social du Niger 2022-2026 ;
- ~ Le plan de développement sanitaire (PDS) 2011-2015 ;
- ~ Le plan de développement sanitaire (PDS) 2017-2021 ;
- ~ Le plan de développement sanitaire et social (PDSS) 2022-2026 ;
- ~ Le plan stratégique 2013-2022 du SNIS ;
- ~ Le plan stratégique SNIS 2023-2026 du SNIS ;
- ~ Les plans quinquennaux des régions de 2013 à 2026 ;
- ~ Les plans quinquennaux des Districts sélectionnés de 2013 à 2026 ;
- ~ La feuille de route DHIS 2019-2021 ;
- ~ Le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) 2024 - 2026.

2. Plans de travail annuels (2023, 2024,2025,2026)

- ~ Les plans d'action annuel du MS/HP de 2023 à 2026 ;
- ~ Les plans d'actions annuels du SNIS de 2023 à 2026 ;
- ~ Les plans d'action annuels des régions de 2023 à 2026 ;
- ~ Les plans d'action annuels des districts 2023 à 2026 ;

3. Rapports de revues/d'évaluations/ et autres rapports

- ~ Les rapports annuels du MSP (REP) de 2023 à 2026 ;
- ~ Les rapports annuels du SNIS (REP) de 2023 à 2026 ;
- ~ Les rapports annuels des régions de 2023 à 2026 ;
- ~ Les rapports annuels des districts sélectionnés de 2023 à 2026 ;
- ~ Le rapport d'évaluation du PDSS 2023 à 2026 ;
- ~ Les rapports d'évaluation annuelle du Plan stratégique SNIS 2023 à 2025 ;

4. Enquêtes/Études/Annuaire

- ~ Les annuaires statistiques du MS/HP 2023, 2024, 2025 ;
- ~ Le rapport de l'enquête HHFA 2022 ;
- ~ Le rapport de l'enquête LQAS 2025 ;

5. Suivi

- ~ Le guide de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre du plan stratégique ;
- ~ Rapports trimestriels, semestriels de suivi.

6. Partenaires

- ~ Listes des partenaires d'appui à la planification, la mise en œuvre et suivi du Plan stratégique.

Proposé par :
Dr MOUNKAILA AIDA
DS/MS/HP

Contrôlé et visé par :
WACHAR SEIDI
RAF

Approuvé par :
KANTA MAHAMAN
SANI
Coordonnateur